

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 05 novembre 2019

Conseillers en exercice :	33
présents :	24
pouvoirs :	7
non participé au vote	0
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 05 novembre 2019 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 30 octobre 2019, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS — M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE
–

ETAIENT EXCUSES

Mme Françoise MANDEAU (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) – Mme Michelle LE FLOCH (donne pouvoir à M. Gérard JOUANNET) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à Mme Marianne GANTIER) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) - M. Noël BELLLOT (donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Stéphanie FRITZ - M. Christian BAYLE -

M. Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

CONVENTION DE SERVITUDE
Au profit d'ENEDIS – 3 rue Lecoq de Boisdaudran

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis souhaite renouveler les câbles CPI du quartier St Jacques, sur la parcelle AV 107 située 3 rue Lecoq de Boisdaudran, propriété de la Ville de Cognac.

Cette convention de servitude est constituée à titre de servitude réelle et perpétuelle et concerne l'enfouissement de câbles souterrains basse tension.

La commission d'aménagement du territoire réunie le 24 octobre 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE ENEDIS à établir à demeure 2 canalisations souterraines sur une longueur de 55 mètres et d'une largeur de 2 mètres, sur la parcelle cadastrée AV 107 et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution public d'électricité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes autorisant cette convention de servitude établie par Maître Françoise ARLOT notaire à MOUTHIERES sur BOEME 16440.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS